



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi du 15 février 2019

<b>Nombre de représentants en exercice :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>12</b>

L'an deux mil dix-neuf, le 15 février 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

**Présents :** Mrs PICARD, MIOTTE, NISSOU, SAIAH, NADALIN, GIUDICI  
Mmes BARRE, RENOFFIO, BEUGNET, RESCH,

**Absents excusés :** Mme CHIPPEAUX

**Procuration :** Mme GUERET à Mme BARRE

M. PILEYRE à M. GIUDICI

**Secrétaire :** M. GIUDICI

Assistait également au conseil : Mme Bénédicte GUERET

### Approbation de la destination du bâtiment de l'ancienne synagogue

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 3

Le Maire rappelle la délibération du 06 juillet 2018 par laquelle le Conseil validait la cession à Grand Belfort par le biais d'un bail emphytéotique du bâtiment de l'ancienne synagogue.

Il rappelle que nous devons nous prononcer quant au choix de sa destination.

Aujourd'hui, Grand Belfort souhaiterait connaître notre décision.

Le Maire propose de créer un pôle culturel en y installant la médiathèque, une salle d'exposition pour les artistes régionaux et point d'information tourisme.

Aucune autre proposition d'usage de cet édifice n'étant proposée, le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ retient la proposition du Maire citée ci-dessus par 8 pour, 1 contre et 3 abstentions,
- ✚ autorise le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet avec le Président Grand Belfort

### Remplacement des fenêtres et volets sur le bâtiment de la Mairie

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Le Maire rappelle au Conseil que la commission travaux avait prévu le remplacement des fenêtres et des volets vétustes dans les logements communaux du bâtiment de la Mairie afin d'améliorer les performances énergétiques.

Ce projet comprend principalement le remplacement des fenêtres et des volets dans les 3 appartements. Le coût total du projet s'élève à la somme de 12 829 € HT.

Cet aménagement peut bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours.

Le maître d'ouvrage sera la Commune de Foussemagne.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
Fenêtres	7 887 €	• Subventions sollicitées :	
Volets	4 942 €	* Subvention exceptionnelle de l'Etat	4 490 €
		* Fonds de concours	5 773 €
		• Autofinancement et emprunt	2 566 €
<b>Total</b>	<b>12 829 €</b>	<b>Total</b>	<b>12 829 €</b>

Le Conseil après avoir délibéré :

✚ autorise le Maire à signer la convention avec le Président du Grand Belfort.

**Section d'investissement Autorisation de mandatement**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

En vertu de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder avant le vote du Budget Primitif 2019 de la commune et jusqu'au 31 mars 2019, à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouvert au Budget Primitif 2018.

Le Conseil après avoir délibéré :

✚ approuve le mandatement des dépenses en investissement avant le vote du Budget.

**Réalisation d'une étude dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs par Territoire d'Énergie 90**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 3

Aux vues de l'ordre de grandeur établi par Territoire d'énergie 90, la commune de Foussemagne envisage de réaliser des travaux de dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques dans le cadre du dossier d'aménagement du carrefour RD 419/RD 29.

Pour cela, il est proposé de procéder à une étude d'avant-projet et de projet qui sera soumise à l'assemblée pour approbation du contenu et de son financement.

La réalisation de cette étude (AVP, PRO et EXE) sera rémunérée par la commune à Territoire d'énergie 90 au taux réel en vigueur (soit environ 2,52 % du montant prévisionnel des travaux HT tel qu'il résultera de cette étude).

De même la commune s'engage à régler tous les frais liés à l'étude tels que les fonds de plan et enquêtes de branchement ou conventions particulières.

Le Conseil après avoir délibéré :

✚ autorise le Maire à faire réaliser les études.

**Retrait de la délibération : Désignation de 2 représentants à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Le Maire informe que les délégués ont déjà nommé et qu'il y a lieu d'annuler la délibération prise le 25 janvier 2019.

Le Conseil après avoir délibéré :

✚ annule la délibération du 25 janvier 2019.

## Questions diverses

M. SAIAH

M. Saiah remercie le maire pour avoir fait tondre le chemin forestier au Faubourg Saint Martin.

M. GIUDICI

M. Giudici demande à ce qu'on lui fasse suivre les tarifs pour les fleurs.

Il demande s'il ne serait pas possible dans le projet du carrefour de d'aménager une aire de retournement pour le camion de poubelle.

Le Maire indique qu'il contactera le propriétaire du terrain situé au bout de la rue de l'Ancienne Douane pour qu'il cède à la commune une superficie de terrain suffisante pour pouvoir réaliser une aire de retournement. Ceci aura l'avantage de réaliser en même temps une zone de stockage de poubelles pour les résidents de la rue de L'ancienne Doune.

Il demande aussi qu'un courrier soit fait à Grand Belfort pour leur demander de ne pas mettre les poubelles sur la route une fois le ramassage des bacs effectués.

La séance est levée à 22 h 00.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

